

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE-MARITIME

ARRÊTÉ N° 10/2025

-----  
Commune des Touches de Périgny

-----  
Rue du bourg  
-----

## *Le Maire des Touches de Périgny*

**VU** les articles L 2212-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la Loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

**VU** la demande de Mme BORDAGE Dominique en date du 25 mars 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'interdire le dépassement et le stationnement et de limiter la vitesse à 30 km/h dans l'emprise des travaux dans la « rue du bourg » au droit du N° 24, sur le territoire de la commune des Touches de Périgny, **le 27 mars 2025** en raison de travaux (pose de volets).

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Le dépassement et le stationnement de véhicule dans la « rue du bourg » au droit du N° 24, seront interdits dans l'emprise des travaux, sur le territoire de la commune des Touches de Périgny , **le 27 mars 2025** en raison de travaux (pose de volets).

La vitesse de tous les véhicules sera limitée exceptionnellement à 30 km/h le temps des travaux.

**ARTICLE 2** : La signalisation temporaire, posée et entretenue par l'entreprise CLEMENCEAU Philippe à Bazauges, sera conforme à l'instruction interministérielle sus visée.

**ARTICLE 3** :

- Monsieur le Maire des Touches de Périgny,
- Monsieur le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie de Matha / St Hilaire de Villefranche,
- L'entreprise CLEMENCEAU Philippe,

- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels sur la commune et à chaque extrémité du chantier.

LES TOUCHES DE PÉRIGNY, le 26 mars 2025

Le Maire,

Joël WICIAK



